



Plan de mobilité

Les motifs

SANU

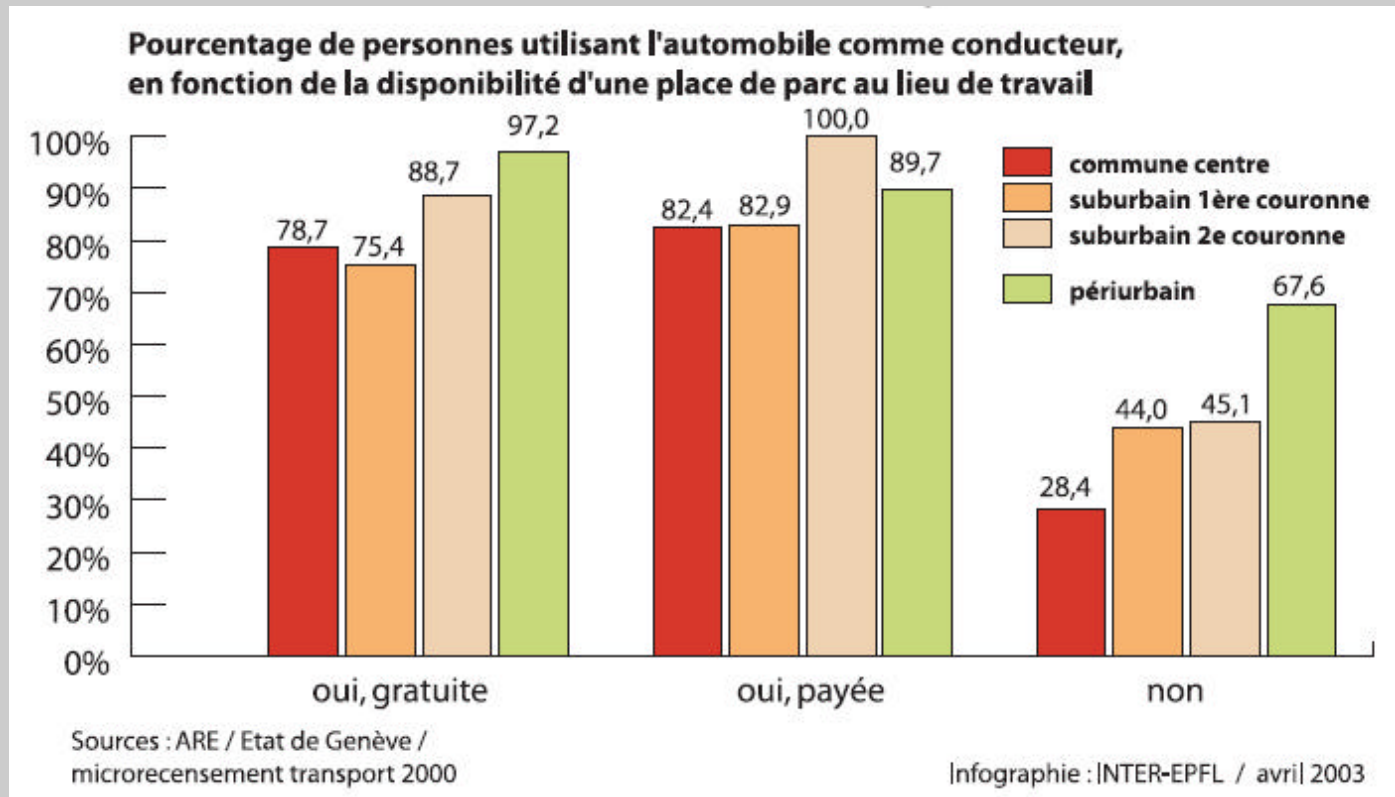
22 novembre 2011

Jérôme Savary, directeur associé

GESTION DE LA MOBILITE | |
mobilidæe

Motif: contrainte réglementaire

- L'autorisation de construire: une épée de Damoclès



Problématique

- Regroupement de 3 sites de travail en 1
- Diminution du ratio de places de parc par employé de 0,74 à 0,16 soit 1 place pour 6 employés

Objectifs initiaux

- Minimiser les effets négatifs du manque de places de parc
- Convaincre que la qualité des déplacements des collaborateurs peut être maintenue



Motif: Politique RH et relations sociales

- La mobilité, une source de tensions
- Risques de l'inaction ou de l'action isolée
- Incompréhensions
- Tensions

Parkings payants: les employés de l'hôpital se fâchent

Conflit Se garer à Belle-Idée et à Loëx coûtera 90 francs par mois dès septembre.

JÉRÔME FAAS

Les employés de l'hôpital sont verts de rage. Dès le 1er septembre, la direction entend leur faire payer 90 francs par mois leurs places de parking à Loëx et à Belle-Idée. «C'est du racket», scandaient avant-hier 110 personnes devant la direction de l'hôpital psychiatrique.

«Ces parkings étaient pleins, il ne restait plus de places libres pour les visiteurs, argue Séverine Hutin, la porte-parole des

HUG. La situation était appelée à s'aggraver. De plus, cette décision va dans le sens de l'équité de traitement: les employés de La Cluse-Roseraie, eux, payent déjà leur parking.» L'hôpital désire aussi promouvoir la mobilité douce.

Horaires irréguliers, voiture indispensable?

L'argumentaire scandalise les employés. Près de la moitié d'entre eux habitent en France. L'offre en transports publics y est rachitique. «J'habite à Ville-la-Grand, explique Régine Carrel, infirmière à Belle-Idée. Le seul bus qui me dépose à un kilomètre d'ici commence son service à 7 h 15.» Mais le personnel soignant débute parfois son travail avant 6 h, ou le termine à 22 h 30. Il estime



Clinique de Belle-Idée. Dès le 1er septembre, la direction entend faire payer aux employés 90 francs par mois leur place de parking à Loëx et à Belle-Idée. (PASCAL FRAUTSCHI)

donc ne pas pouvoir se passer de voiture.

La direction rétorque qu'elle offre des rabais à ceux qui se convertissent au covoiturage. Mais le couple conducteur-passager doit rester le même tout au long de l'année. «Comme si une telle solution était possible avec nos horaires irréguliers, raille un infirmier. La direction démontre sa méconnaissance

de notre travail.» La mobilité douce? «Si l'hôpital s'en préoccupe tant, pourquoi n'offre-t-il un abonnement TPG à 325 francs qu'à ceux qui n'obtiendront pas de parking?» s'interroge Régine Carrel.

Reste l'aspect financier. «Ceux qui paieront ce parking perdront plus de 1000 francs par an, calcule Joël Varone, secrétaire syndical au SSP. Pour

tous les salaires inférieurs à 60 000 francs, les mécanismes salariaux ne compensent même pas cette dépense».

700 000 fr. pour l'hôpital

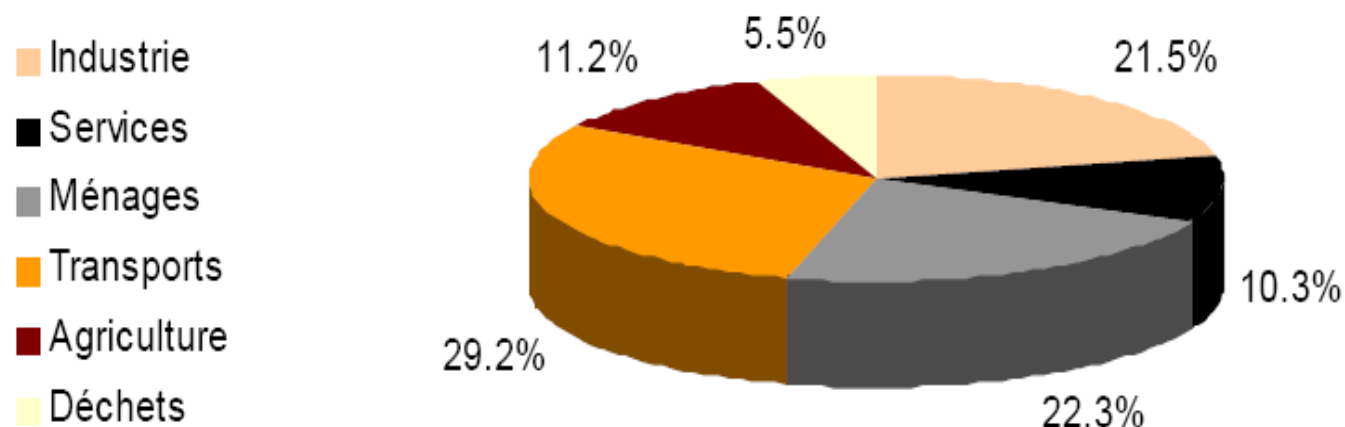
La direction, elle, estime faire son possible pour satisfaire ses employés. Elle cofinance deux lignes sous-traitées par les TPG. Elle finance déjà deux navettes en journée entre le centre-ville

et Belle-Idée d'une part, destination des Acacias d'autre part. Et elle en lancera d'autres reliant les lignes T1 Chêne-Bourg et d'Onex à Belle-Idée et Loëx. «Ces deux destinations nous coûtent 400 000 francs», précise Régine Hutin. L'hôpital restera gagnant. Toutes déductions faites, les parkings payants lui rapporteront 700 000 francs par an

Motif: environnement

Les transports, principale source de Gaz à effet de serre

Emissions de gaz à effet de serre selon le protocole de Kyoto par secteur responsable, année 2005



Source: OFEV

Motif: environnement

Action publique

Politique de protection de l'air

Niveau fédéral:

- Loi sur la protection de l'environnement (LPE)
- Ordonnance sur la protection de l'air (OPair)
- Stratégie préventive (LPE art 11):
VLE -> mesures à la source -> pollueur-payeur
- Stratégie thérapeutique (art. 31 ss. OPair)
Si VLI dépassées -> plans de mesure

Motif: environnement

Action publique

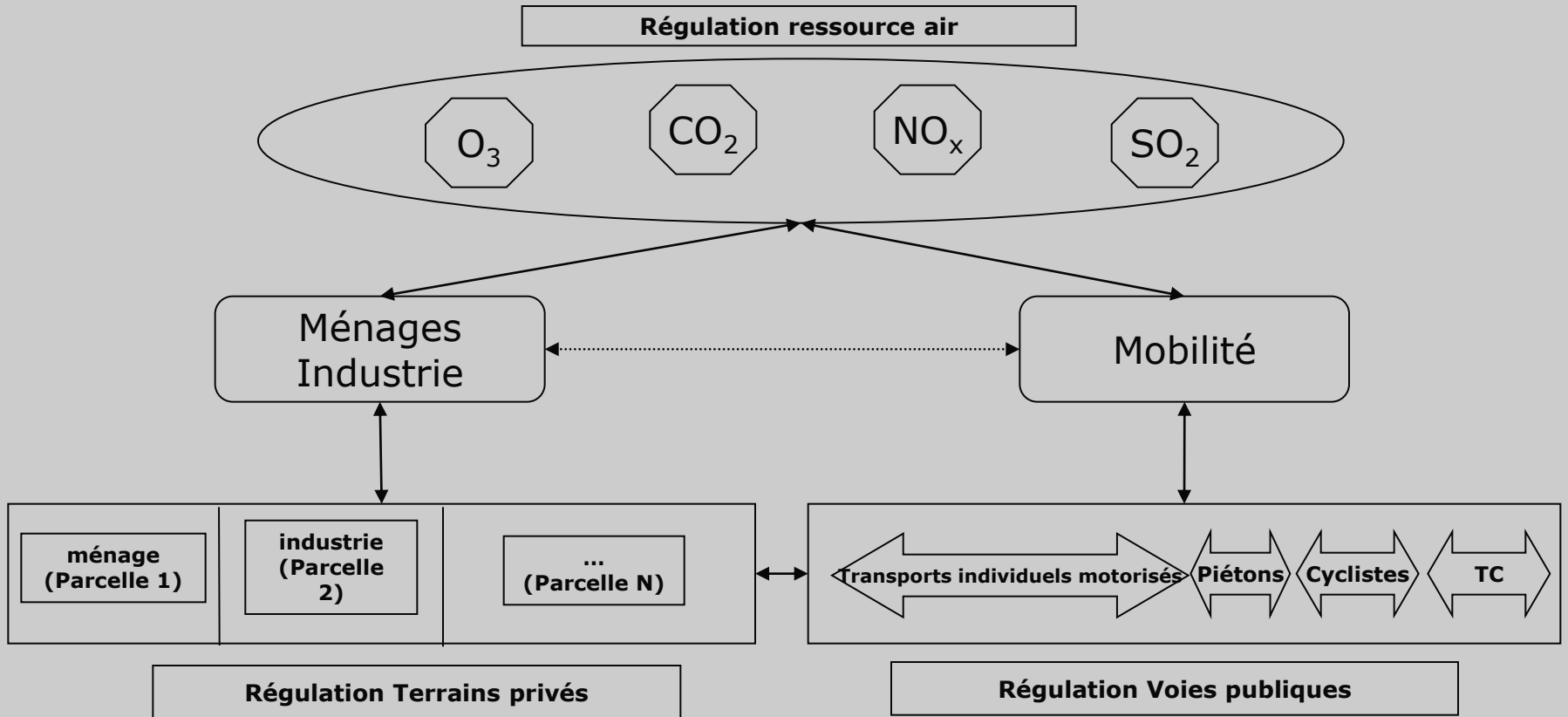
Politique de protection de l'air

Niveau cantonal:

- Plans de mesures OPair
- Mesures touchant divers domaines, dont les transports, l'énergie et les chauffages
- Plans de mobilité inclus dans ces mesures, contraignant pour les autorités mais pas pour les individus
- Possibilités faibles et indirectes de réguler le domaine privé

Cadre d'analyse

Exploitation et protection de l'air





- Accueil
- Avantages
- Se rendre à l'aéroport
- Parkings
- Plan de mobilité
- Questions fréquentes
- Conditions générales
- Contact
- Plan du site

Plan de mobilité

Un plan de mobilité d'entreprise est un ensemble d'actions mises en place par une entreprise dans le but d'encourager ses collaboratrices et collaborateurs à utiliser des modes de transports durables pour se rendre au travail et ainsi réduire l'usage de la voiture individuelle. Par mode de transport durable, nous entendons la mobilité douce (vélo, marche à pied), les transports publics ou encore le covoiturage.

L'Aéroport International de Genève (AIG) met en oeuvre son plan de mobilité depuis 2004. Le projet a été initié dans le but de répondre à l'objectif fixé par l'AIG dans le cadre du renouvellement de sa concession fédérale d'exploitation qui est que 45 % des personnels de l'aéroport et des passagers aériens utilisent un moyen de transport durable pour se rendre à l'aéroport en 2020, tout en maintenant un taux de 80% de passagers satisfaits de l'accessibilité à l'aéroport.

Les mesures mises en oeuvre dans le cadre du plan de mobilité visent plusieurs objectifs :

- diminuer la pollution (bruit et pollution de l'air)
- réduire les embouteillages autour de l'aéroport
- pallier à la pénurie de places de stationnement.

L'augmentation des tarifs des abonnements de [parking](#) des personnels de l'aéroport fait partie du plan de mobilité. Elle vise, d'une part, à financer les mesures mises en place et, d'autre part, à accroître l'effet incitatif.

L'évolution des taux d'utilisation des différents modes de transport figure dans la dernière [enquête de mobilité](#). Il est possible de consulter également le [dernier bilan du plan de mobilité](#).

En mai 2009, le plan de mobilité de l'AIG a été récompensé par le prix Provélo de l'entreprise cyclophile, et par le prix Européen des plans de mobilité d'entreprise.

